

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

*Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 23 octobre 2018 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*Sont présents :* M. François Racine, conseiller  
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller  
M. Yves Legault, conseiller  
M. Jean-Guy Bleau, conseiller  
M. François Robillard, conseiller  
M<sup>me</sup> Frédérique Lanthier, conseillère

*Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus.*

*Sont aussi présents :* M<sup>e</sup> Marie-Josée Russo, greffière  
M. Karl Scanlan, directeur général adjoint

2018-10-322

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-10-323

PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu*

*D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 25 septembre 2018 ainsi que de  
la séance extraordinaire du 8 octobre 2018 tels que soumis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-10-324

LISTE DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'adopter les listes des comptes à payer en date du 23 octobre 2018 :*

*Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme  
de 107 660,81 \$;*

*Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de  
479 726,63 \$;*

Le 23 octobre 2018

Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 1 109 180,17 \$.

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

RÈGLEMENT 672 CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS

---

Le conseiller Yves Legault donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance un règlement concernant la consommation de cannabis sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et dépose en ce sens, le projet de règlement 672.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE POUR AGRANDIR LA ZONE P-325 ET CRÉER LA ZONE P-334

---

Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier le plan de zonage pour agrandir la zone P-325 à même les zones H-755 ET P-317 pour y inclure le lot 6 279 378 et créer la zone P-334 et ajouter une grille des spécifications pour la nouvelle zone ainsi créée.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chaque conseiller en a reçu une copie.

2018-10-325

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE POUR AGRANDIR LA ZONE P-325 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES H-755 ET P-317 POUR Y INCLURE LE LOT 6 279 378 ET DE CRÉER LA ZONE P-334 ET D'AJOUTER UNE GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR LA NOUVELLE ZONE AINSI CRÉÉE – ADOPTION

---

Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu

D'approuver le premier projet de règlement numéro P1-1400-42 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 pour agrandir la zone P-325 à même une partie des zones H-755 et P-317 pour y inclure le lot 6 279 378 et de créer la zone P-334 et d'ajouter une grille des spécifications pour la nouvelle zone ainsi créée.

Le 23 octobre 2018

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-10-326

*SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P2-1400-41  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400  
AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR  
LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE ET INTERGÉNÉ-  
RATIONNEL – ADOPTION*

---

*CONSIDÉRANT l'adoption en août 2012 du règlement 1400, Règlement de zonage du territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

*CONSIDÉRANT la modification numéro 41 dudit règlement 1400 modifiant les normes pour logement supplémentaire et intergénérationnel;*

*CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une adresse supplémentaire pour les logements supplémentaires et intergénérationnels;*

*CONSIDÉRANT l'adoption de l'avis de motion et du premier projet de règlement tel que modifié, le 25 septembre 2018;*

*CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique portant sur le premier projet de règlement P1-1400-41 modifiant le Règlement de zonage, tenue le 16 octobre 2018;*

*CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique n'a donné lieu à aucune modification;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'approuver le second projet de règlement numéro P2-1400-41 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour logement supplémentaire et intergénérationnel.*

*Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-10-327

*RETRAIT DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT P2-  
1400-39*

---

*CONSIDÉRANT QU'en date du 16 août 2018, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tenait un registre relativement à un projet de règlement afin de modifier la grille de spécifications de la zone C-609 afin de permettre une hauteur de 3 à 8 étages pour les bâtiments publics et institutionnels et de 6 à 8 étages pour les bâtiments multifamiliaux;*

*CONSIDÉRANT QUE le nombre de signature requis pour tenir un scrutin référendaire a été atteint;*

*Le 23 octobre 2018*

*CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil municipal peut retirer un projet de résolution avant la tenue d'un scrutin référendaire;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De retirer le second projet de résolution numéro 2018-07-220.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-10-328

*IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL 2019 ET  
CALENDRIER 2020 -- RENOUELEMENT*

---

*CONSIDÉRANT qu'il y aura l'impression de quatre bulletins municipaux au lieu de six en 2019;*

*CONSIDÉRANT la confirmation du fournisseur à l'effet que les coûts unitaires d'impression par bulletin seront respectés et conformes au contrat pour 7200 bulletins soient;*

*24 pages = 3845 \$*

*28 pages = 4595 \$*

*32 pages = 4665 \$*

*Calendrier 2020 - 32 pages = 7 400 \$*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller Frédérique Lanthier  
et résolu*

*De renouveler le contrat pour l'impression du bulletin municipal 2019 ainsi que le calendrier 2020 avec la compagnie « L'Empreinte inc. » pour un montant ne dépassant pas 33 610 \$ plus toutes taxes applicables.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-10-329

*ASSURANCES GÉNÉRALES - 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2018 AU  
1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2019*

---

*CONSIDÉRANT que le contrat d'assurances générales avec le « Groupe Ultima inc. » vient à échéance le 31 octobre 2018;*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite renouveler son contrat d'assurances générales avec « Groupe Ultima inc. »;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*Le 23 octobre 2018*

*D'accepter la proposition de renouvellement de « Groupe Ultima inc. » pour les assurances générales de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 1<sup>er</sup> novembre 2019, le tout pour un montant de 145 842,00 \$ plus toutes taxes applicables.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-10-330

*OCTROI PERMANENCE – AUDREY MURRAY-LEFEBVRE*

---

*CONSIDÉRANT QU'en date du 30 avril 2018, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procédait à l'embauche de Madame Audrey Murray-Lefebvre à titre d'inspectrice des bâtiments;*

*CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des cols blancs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

*CONSIDÉRANT l'excellente évaluation de fin de probation faite par le directeur du Service de l'urbanisme, Monsieur Steven Hall-Labonté, et que Madame Murray-Lefebvre répond aux exigences de la Ville;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de la coordonnatrice aux ressources humaines;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'octroyer la permanence d'emploi à Madame Audrey Murray-Lefebvre, et ce, en date du 30 octobre 2018, le tout conformément à la convention collective de travail du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-10-331

*OCTROI PERMANENCE – ÉRIC GIRARD*

---

*CONSIDÉRANT QU'en date du 30 avril 2018, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procédait à l'embauche de Monsieur Éric Girard à titre d'inspecteur des bâtiments;*

*CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des cols blancs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

*CONSIDÉRANT l'excellente évaluation de fin de probation faite par le directeur du Service de l'urbanisme, Monsieur Steven Hall-Labonté, et que Monsieur Girard répond aux exigences la Ville;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de la coordonnatrice aux ressources humaines;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Frédérique Lanthier  
et résolu*

*Le 23 octobre 2018*

*D'octroyer la permanence d'emploi à Monsieur Éric Girard, et ce, en date du 30 octobre 2018, le tout conformément à la convention collective de travail du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-10-332

SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE 2018-06

---

*CONSIDÉRANT l'absence de la technicienne en documentation à temps plein pour une période d'environ 6 semaines;*

*CONSIDÉRANT qu'aucun employé n'a soumis sa candidature lors de l'affichage de poste à l'interne;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Frédérique Lanthier  
et résolu*

*D'autoriser la signature, par la mairesse et le directeur général adjoint, de la lettre d'entente 2018-06 entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2804, et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-10-333

ENTENTE INTERMUNICIPALE ARÉNA OLYMPIA – RÉEL  
ANNÉE 2017

---

*CONSIDÉRANT l'entente intervenue en août 2016, entre la Ville de Deux-Montagnes et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, pour le partage d'une infrastructure sportive afin de fournir un service d'Aréna à un coût raisonnable;*

*CONSIDÉRANT l'article 4.6 de l'entente, que des ajustements seront faits à la fin de l'exercice financier, pour tenir compte des dépenses réellement encourues;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'accepter l'ajustement de 23 224,25\$ plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-10-334

ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS 2018 - DÉPÔT

---

*CONSIDÉRANT Qu'à l'article 105.4 de la loi des cités et villes, le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant l'adoption du budget de l'exercice financier suivant, deux états comparatifs;*

Le 23 octobre 2018

*CONSIDÉRANT que la dernière séance ordinaire du conseil a lieu moins de 3 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'accepter le dépôt des deux états comparatifs, le premier comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, et ceux de l'exercice précédent. Le second, comparant les revenus et dépenses de l'exercice courant, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-335

**SUBVENTION – TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION  
DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

---

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.*

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.*

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.*

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.*

Le 23 octobre 2018

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.*

*QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac atteste par la présente résolution que la programmation de travaux jointe en annexe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. »*

*QUE la recommandation de la trésorière fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-10-336

*POLITIQUE D'ACHAT – NIVEAUX D'APPROBATION DES DÉPENSES*

---

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une mise à jour de la politique d'achat en vue d'assurer une saine gestion des approvisionnements dans le meilleur intérêt de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

*CONSIDÉRANT que la modification des niveaux d'approbation effectuée par la résolution 2018-05-153 ne reflète plus les niveaux d'approbation que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite octroyés;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'abroger la résolution portant le numéro 2018-05-153 concernant l'adoption de modification des niveaux d'approbation des dépenses;*

*D'adopter la politique d'achat telle que révisée en date du 19 octobre 2018.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-10-337

*MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-09-316  
FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES – INV-2018-031*

---

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
appuyé par le conseiller Frédérique Lanthier  
et résolu*

*D'ajouter à la résolution numéro 2018-09-316 concernant la fourniture et plantation d'arbres – inv-2018-031 le paragraphe suivant :*

*« Que les sommes soient prises à même l'excédent de fonctionnement affecté – fonds de l'arbre. »*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*Le 23 octobre 2018*



2018-10-338

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-317 – RÉFECTION DE PAVAGE SUR PLUSIEURS RUES ET MISE EN PLACE D'UN CORRIDOR SCOLAIRE SUR LA 25<sup>E</sup> AVENUE ET LA RUE PAUL – SP-2018-030

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu*

*D'ajouter à la résolution numéro 2018-09-317 concernant la réfection de pavage sur plusieurs rues et mise en place d'un corridor scolaire sur la 25 e avenue et la rue Paul le paragraphe suivant :*

*« Que les sommes soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté. »*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-10-339

HANS ALEXANDRE CHARLOTIN – AIDE FINANCIÈRE ÉLITE SPORTIVE

---

*CONSIDÉRANT les exploits sportifs au basketball de cet athlète marthelacquois;*

*CONSIDÉRANT que Hans Alexandre Charlotin et son équipe ont représenté la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac lors des Jeux du Québec;*

*CONSIDÉRANT qu'ils ont obtenu la 5<sup>e</sup> position;*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire encourager les jeunes athlètes dans la poursuite de leurs objectifs de performance;*

*CONSIDÉRANT que notre politique d'aide financière jeunes athlètes d'élite sportive prévoit un montant de 150 \$ pour les exploits sportifs de niveau provincial;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De souligner les exploits sportifs de Hans Alexandre Charlotin, joueur de basketball marthelacquois et de lui attribuer une bourse d'aide financière de 150 \$ pour l'aider à atteindre ses objectifs de performance. L'aide financière sera prise à même le fonds communautaire.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-10-340

JULIANNE ST-DENIS – AIDE FINANCIÈRE ÉLITE SPORTIVE

---

*CONSIDÉRANT les exploits sportifs en ringuette de cette athlète marthelacquoise;*

*CONSIDÉRANT que Julianne St-Denis et son équipe ont obtenu la 2e place aux championnats provinciaux;*

*CONSIDÉRANT qu'elle évolue avec brio dans sa discipline;*

Le 23 octobre 2018

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire encourager les jeunes athlètes dans la poursuite de leurs objectifs de performance;*

*CONSIDÉRANT que notre politique d'aide financière jeunes athlètes d'élite sportive prévoit un montant de 150 \$ pour les exploits sportifs de niveau provincial;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Yves Legault  
et résolu*

*De souligner les exploits sportifs de Julianne St-Denis, joueuse de ringuette marthelacquoise et de lui attribuer une bourse d'aide financière de 150 \$ pour l'aider à atteindre ses objectifs de performance. L'aide financière sera prise à même le fonds communautaire.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-10-341

*SAMUEL GUILBERT-GRATTON – AIDE FINANCIÈRE ÉLITE  
SPORTIVE*

---

*CONSIDÉRANT les exploits sportifs au soccer de cet athlète marthelacquois;*

*CONSIDÉRANT que Samuel Guilbert-Gratton et son équipe ont représenté la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac lors des Jeux du Québec;*

*CONSIDÉRANT qu'ils ont obtenu la 5<sup>e</sup> position;*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire encourager les jeunes athlètes dans la poursuite de leurs objectifs de performance;*

*CONSIDÉRANT que notre politique d'aide financière jeunes athlètes d'élite sportive prévoit un montant de 150 \$ pour les exploits sportifs de niveau provincial;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu*

*De souligner les exploits sportifs de Samuel Guilbert-Gratton, joueur de soccer marthelacquois et de lui attribuer une bourse d'aide financière de 150 \$ pour l'aider à atteindre ses objectifs de performance. L'aide financière sera prise à même le fonds communautaire.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2018-10-342

*DEMANDE DE RECONNAISSANCE – SOCIÉTÉ  
CANADIENNE DU CANCER – DIVISION QUÉBEC*

---

*CONSIDÉRANT la réception de la demande de reconnaissance d'organisme par la Société canadienne du cancer;*

*CONSIDÉRANT que les documents soumis respectent la politique de reconnaissance des organismes;*

*Le 23 octobre 2018*

CONSIDÉRANT que l'organisme respecte tous les critères de reconnaissance des organismes régionaux;

CONSIDÉRANT que cet organisme dessert le territoire de Laval/Lanaudière/Laurentides;

CONSIDÉRANT que l'organisme offre ses services à notre population;

CONSIDÉRANT que cet organisme organise le Relais pour la vie de la MRC Deux-Montagnes, événement qui aura lieu l'an prochain dans notre ville au parc municipal;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Frédérique Lanthier  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau  
et résolu

D'accorder le statut d'organisme régional reconnu par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-10-343

FOURNITURE D'UNE SOLUTION DE STOCKAGE  
INFORMATIQUE

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SP-2018-033 lancé sur SÉAO;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 15 octobre 2018 et qui se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission avant les taxes
Edologique Inc.	28 458,00 \$
Hypertec Inc.	25 130,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Karl Scanlan, directeur du service des technologies de l'information, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « Hypertec Inc. », et ce, conformément au « règlement de gestion contractuelle » en vigueur.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

D'octroyer le contrat SP-2018-033 relatif à « Fourniture d'une solution de stockage informatique » à l'entreprise « Hypertec Inc. » au montant de vingt-cinq mille cent trente (25 130,00 \$), plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 23 octobre 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SÉAO (SP-2018-029);

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 22 octobre 2018 et qui se lit comme suit :

Entreprises	Durée	Montant de la soumission avant les taxes
Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.	3 ans	374 507,01 \$
NORDIKeau inc.	3 ans	598 240,01 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yanick Poirier, directeur par intérim du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. » et ce, conformément au « Règlement de gestion contractuelle » en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'octroyer le contrat SP-2018-029 relatif à « Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales et de production d'eau potable » à l'entreprise « Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. » au montant de trois cent soixante-quatorze mille cinq cent sept dollars et un (374 507.01 \$), plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### DÉPÔTS

---

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Septembre 2018

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions résidentielles – Septembre 2018

Dépôt du rapport du directeur général concernant la signature de contrats

Dépôt des états financiers comparatifs au 30 septembre 2018

*PÉRIODE DE QUESTIONS*

---

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

2018-10-345

*LEVÉE DE LA SÉANCE*

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De lever la séance à 8 h 55.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

---

*MAIRESSE*

---

*GREFFIÈRE*